

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 500

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Mai 2008

«Quiconque a l'audace de plaider [...] pour la simplicité dans le choix des termes court un risque de se voir traiter sans ménagements de «puriste», l'injure suprême, ou peu s'en faut.»

(Jacques Capelovici)

## Abyssal

Probablement grâce à son allure scientifique cet adjectif fait actuellement florès. On met systématiquement *abyssal* partout où, auparavant, on utilisait *profond*, *sans fond*, *insondable*.

Le mot fut utilisé au XVI<sup>e</sup> siècle, en théologie, dans «amour abyssal», c'est-à-dire *intime*, *infini*, *profond* (Bossuet).

Aujourd'hui : qui concerne ou fréquente les abysses, qui a rapport aux abysses : flore et faune abyssales.

En océanologie, pour ce qui est relatif aux fonds océaniques d'une profondeur supérieure à six mille mètres, les spécialistes emploient l'adjectif *hadal*. Fosse hadale ; fonds hadaux.

Fig. et fam. : immense, insondable. Une stupidité abyssale.

(Défense du français, n° 500, mai 2008)

## Baliser

Au sens propre : garnir, jalonner de balises, de repères un parcours ; signaler la direction à suivre.

L'usage familier de ce verbe, au sens d'«avoir peur» (v. 1982) fait probablement allusion au visage qui «signale» l'émotion par la pâleur ou la rougeur. Autre hypothèse : nourrir quelque appréhension, et donc chercher ses «repères».

Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire de *baliser* à l'apparition de cette expression dans nos dictionnaires. Elle complète : avoir la frousse, la pétoche, la trouille, les copeaux, les flubes, les grelots, les foies, etc.

Variante recommandable : *craindre*, *appréhender*, *redouter* ; être effrayé, angoissé, anxieux, inquiet, etc.

(Défense du français, n° 500, mai 2008)

## Convivial

Cet adjectif – dont l'emploi n'est pas condamnable – est devenu fort envahissant depuis quelques décennies. On l'utilise aujourd'hui sans discernement pour exprimer vaguement tout ce qui a un caractère jovial, amical.

Dérivé du latin *conviva* «vivre avec, manger ensemble» ce mot a désigné d'abord ce qui est relatif aux repas, aux banquets. Sous l'influence de l'anglais, il a été repris pour exprimer ce qui a trait à la *convivialité*, qui la favorise, qui permet de bons rapports avec autrui, des relations de bon voisinage. Atmosphère conviviale ; échanges conviviaux.

Le plus souvent remplace abusivement *amical*, *agréable*, *chaleureux*, *cordial*, *fraternel*, *gai*, *harmonieux*, *joyeux*, *jovial*, *sympathique*, etc.

(Défense du français, n° 500, mai 2008)

## Démissionner

D'une revue française : «On a démissionné tous les membres de l'administration.»

Verbe intransitif, *démissionner* signifie «donner sa démission, résigner ses fonctions ; se démettre, se retirer».

La forme transitive «démissionner quelqu'un», accueillie d'emblée et sans réserve par le Petit Robert, est considérée comme «familiale» par le Petit Larousse et comme «familiale et ironique» par le Dictionnaire de l'Académie française.

L'opposition des deux emplois est bien marquée dans cet exemple : «Aussi, les anciens fonctionnaires donnèrent en masse leur démission, les autres, on les démissionna» (Jérôme et Jean Tharaud).

On dira, plus correctement : on l'a démis de son emploi, de ses fonctions.

(Défense du français, n° 500, mai 2008)

## Etat de droit

On rencontre couramment cette expression chez les commentateurs politiques.

L'emploi de la majuscule à *Etat* est non seulement une faute d'orthographe mais aussi une faute de sens.

Le mot *Etat* ne prend la majuscule qu'au sens de «pays, nation, ensemble des institutions qui gouvernent et représentent un pays» : être fonctionnaire d'Etat, les États européens.

Sans majuscule, *état* désigne la disposition, la situation dans laquelle se trouve une personne, une collectivité, une chose : état d'âme, état de choc, état des lieux, état de grâce, état de la question, etc.

*Etat de droit* est une traduction approximative de l'anglais «*the rule of law*», en français «le règne de la loi».

«Pour que la société ne se réduise pas à un état de fait, il faut qu'il y ait un état de droit» (A. Peyrefitte).

(Défense du français, n° 500, mai 2008)

## Fondamentaux

«Essayons donc de nous raccrocher à quelques fondamentaux» nous conseille un rédacteur de quotidien français.

Parmi les mots à la mode servis à la louche par toute une élite intellectuelle figure cet adjectif substantivé. Que signifie-t-il ?

«Principes, idées constituant le fondement et l'essence d'une science, d'une doctrine, d'un art, etc.» dit le Petit Larousse.

Désormais incontournables dans le vocabulaire des enseignants, des milieux sportifs et des salles de rédaction, ces fondamentaux ne sont que ce que, naguère, on appelait tout bêtement la *base*, l'*essentiel*, les *fondements*, les *rudiments*, les *principes élémentaires*, l'*abc*, le *b.a.-ba*.

C'est dire l'utilité et la nécessité de ce néologisme.

(Défense du français, n° 500, mai 2008)